

Le sénateur Frith: Perdu! La question également. J'en entendrai parler en juin 1988.

Le sénateur Roblin: Je vais faire mieux que cela.

[Plus tard:]

Le sénateur Frith: Puis-je rappeler au leader du gouvernement, qui a pris note de ma première question et qui s'est engagé à essayer d'obtenir les renseignements sollicités, que ma question demandait en partie s'il va y avoir une rencontre aujourd'hui et s'il est prévu de consulter les représentants des travailleurs de la construction navale aujourd'hui. Cette question mérite une réponse. Peut-être pourra-t-il répondre à cette partie de la question avant la fin de la séance.

Le sénateur Roblin: Honorables sénateurs, je ne pense pas pouvoir m'y engager.

LE BUDGET

L'INCIDENCE DES DISPOSITIONS SUR LES POMPIERS DES AÉROPORTS

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement. Il devra la tenir pour préavis, car je sais qu'il ne pourra pas y répondre aujourd'hui. Quand même, j'espère qu'il pourra m'obtenir une réponse.

Il a été question dans le budget d'une perte d'emplois au ministère des Transports. Je voudrais savoir si certains de ces emplois sont rattachés au service des incendies dans les aéroports, au niveau de l'administration ou parmi les pompiers eux-mêmes. A-t-on l'intention de comprimer les services des incendies aux divers aéroports du Canada?

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, il est vrai que le gouvernement se propose de comprimer les effectifs de la Fonction publique de 2 p. 100 l'an durant un certain temps et de supprimer ainsi quelque 15,000 emplois dont la plupart, sinon tous, le seront par suite des mises à la retraite ou de la réduction naturelle de l'effectif. Je ne crois pas que le gouvernement ait l'intention de réduire le personnel ou les mesures de sécurité dans les aéroports. Toutefois, pour en être bien certain, j'irai aux renseignements afin de pouvoir donner satisfaction à mon honorable ami.

LA TAXE DE TRANSACTION PROPOSÉE

L'honorable Ian Sinclair: Honorables sénateurs, dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a annoncé qu'il allait modifier le taux de la taxe de vente, qu'il n'allait pas décréter une taxe à la valeur ajoutée mais plutôt une taxe de transaction. Selon les médias, le président du comité de l'autre endroit a déjà fait des déclarations au sujet de cette nouvelle taxe et de ce qu'elle va accomplir. Le leader du gouvernement a-t-il une idée du calendrier de mise en vigueur de cette nouvelle mesure?

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai lu moi aussi la déclaration attribuée à mon ami, M. Blenkarn, mais compte tenu des renseignements que j'ai obtenus jusqu'à maintenant, elle ne serait absolument pas fondée. On peut supposer que des études seront sans doute faites là-dessus d'ici au prochain budget, puisque le ministre

[Le sénateur Roblin.]

l'a dit; mais, à ma connaissance, aucun calendrier n'a encore été arrêté.

LE PRIX DU PÉTROLE—LE MANQUE À GAGNER

L'honorable Royce Frith (leader adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, puisque le leader du gouvernement prend note de ces questions et se charge d'obtenir pour nous des renseignements, je voudrais savoir si l'on a estimé le manque à gagner attribuable à la différence entre le prix réel du pétrole, qui se situe entre \$13 et \$15 le baril, et les prévisions de \$22.50 avancées dans le budget.

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je ne suis pas en mesure de répondre.

Le sénateur Frith: Mais vous allez tâcher de vous renseigner?

Le sénateur Roblin: Je vais essayer.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES PROPOS QU'UN DÉPUTÉ CONSERVATEUR AURAIT TENUS

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement. On rapporte aujourd'hui dans le *Sun* de Toronto, page 24, que M. Thomas Suluk, député conservateur de la circonscription de Nunatsiaq, a tenu des propos insultants et déshonorants à l'égard de M. Carlo Rossi, député libéral. Est-ce que le leader du gouvernement, le premier ministre ou les dirigeants du parti conservateur comptent se dissocier publiquement des propos que l'un des leurs, qui semble avoir refusé de se rétracter, aurait tenus?

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je signale qu'il y a deux protagonistes dans cette affaire et que le député en question affirme avoir fait l'objet de propos déplacés. Étant donné que le Président de l'autre endroit examine la question, attendons de voir la décision qu'il rendra.

● (1410)

PROJET DE LOI DE 1985 CONCERNANT LES COMMISSAIRES DU HAVRE DE TORONTO

3^e LECTURE

L'honorable Finlay MacDonald propose: Que le projet de loi C-76, concernant l'exploitation de l'aéroport des îles de Toronto par les commissaires du Havre de Toronto, soit lu pour la 3^e fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LE SÉNAT

MOTION TENDANT À AUTORISER LA DIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS—MOTION D'AMENDEMENT—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle: